



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Loire

Division des personnels du 1^{er} degré public :

DPE

Affaire suivie par :

Maxime GAILLARD

Tél : 04.71.04.57.52

Mél : dpe43-permutpub@ac-clermont.fr

7 rue de l'École Normale

BP 80349 Vals

43012 Le Puy-en-Velay

Vals près Le Puy, le 16 mars 2026

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services
De l'Education Nationale de Haute-loire

A

Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale

Circulaire n°2026-006

Objet : phase complémentaire mouvement interdépartemental des personnels du premier degré – rentrée 2026

Références :

- Lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité du 31 Octobre 2024, parue au BOEN spécial n°05 le 31 octobre 2024.

La présente note a pour objectif de vous présenter les modalités de demandes d'ineat et d'exeat pour les personnels enseignants **titulaires** du premier degré public pour la rentrée scolaire 2026

1- Demande d'exeat des enseignants du premier degré pour la rentrée de septembre 2026

Les enseignants qui souhaitent **quitter le département de la Haute-Loire** devront adresser leur dossier comportant par mail au plus tard le **vendredi 3 avril 2026** à l'adresse suivante :

dpe43-permutpub@ac-clermont.fr

- Un courrier motivé de demande d'exeat, adressé à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Loire et accompagné du formulaire (**annexe 1**) complété et accompagné des pièces listées au BOEN n°5 spécial du 31 octobre 2024.
- Un courrier motivé de demande d'ineat, adressé à madame l'inspectrice d'académie ou monsieur l'inspecteur d'académie directrice/directeur des services académiques de l'éducation nationale du département sollicité, accompagné des pièces justificatives correspondant aux situations (cf. paragraphe 3).

2- Demande d'ineat des enseignants du premier degré pour la rentrée de septembre 2026.

Les enseignants qui souhaitent poser leur candidature à une éventuelle intégration dans le département de Haute-Loire devront adresser une demande d'INEAT, **obligatoirement par l'intermédiaire de la direction académique de leur département de rattachement.**

Le dossier devra comporter :

- Un courrier motivé de demande d'ineat adressé à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Loire.
- Le formulaire (annexe 1) complété et accompagné des pièces justificatives au regard du motif de la demande (cf : tableau figurant en annexe de la note du BOEN spécial n°5 du 31/10/2024)

Le changement de département deviendra effectif uniquement si l'EXEAT et l'INEAT sont accordées par les inspecteurs d'académies.

Pour les demandes de priorité médicale, le dossier doit être transmis à ce.medical@ac-clermont.fr ou sous pli confidentiel à l'attention du médecin du travail au Rectorat de Clermont Ferrand – service médical – 3 avenue Vercingétorix – 63033 CLERMONT FERRAND cedex 1.

3- Information des candidats

Les personnels seront informés du suivi de leur demande par courriel uniquement (boîte académique). Les décisions seront connues au plus tard le **10 juillet 2026**.

Hervé BARILLER

signé